

Réseau genevois autour de l'enseignement spécialisé

Précautions : les textes suivants sont exclusivement des copier/ coller des présentations des institutions et services à partir de leur site internet. Ceci est un document qui n'a aucune autre prétention qu'une information sur les partenaires du réseau genevois de l'enseignement spécialisé.

Roland Emery, novembre 2011

Office Médico-Pédagogique

L'office médico-pédagogique (OMP) a été mis en place début 2010. Il couvre deux grands groupes de prestations: l'enseignement spécialisé et les consultations médico-psychologiques. Il tend à ce que tout enfant puisse suivre une scolarité normale.

L'OMP accomplit une mission d'aide aux enfants et aux adolescents présentant des troubles d'apprentissage, des troubles psychologiques, des défauts de langage, des affections nerveuses, sensorielles ou motrices. L'office offre également une aide dans les cas de polyhandicap, de troubles sensoriels comme la cécité, ou de troubles complexes comme l'autisme.

Il met tout en œuvre pour poursuivre sa mission de soins et d'enseignement spécialisé, de la manière la plus différenciée et personnalisée possible, et contribuer à l'éducation, l'instruction et la formation préprofessionnelle des mineurs du canton dont il a la charge.

L'office réunit ainsi des professionnels aux multiples compétences permettant des prises en charge pédagogiques, éducatives ou thérapeutiques. Il s'agit notamment de médecins, psychologues, logopédistes, psychomotricien-ne-s, enseignant-e-s et éducateur-trice-s.

Il intervient en partenariat avec de nombreux acteurs de l'Etat, d'associations, de fondations et d'institutions privées.

Jusqu'alors, les prestations de l'OMP étaient assurées conjointement par les trois ordres d'enseignement (primaire, cycle d'orientation et secondaire postobligatoire) ainsi que l'office médico-pédagogique (OMP) de l'Office de la jeunesse (OJ):

Enseignement spécialisé

L'enseignement spécialisé (ES) est chargé d'offrir une scolarité spécialisée à tous les enfants et adolescent-e-s, entre 4 et 18/20 ans, qui ne peuvent bénéficier des structures scolaires ordinaires.

Lorsqu'un enfant ou un adolescent n'arrive pas - ou plus - à exploiter ses capacités intellectuelles, physiques ou sociales dans les conditions scolaires ordinaires, une nouvelle proposition peut être envisagée: l'intégration dans l'enseignement spécialisé.

L'enseignement spécialisé (ES) offre un encadrement adapté aux besoins des élèves handicapés et/ou avec des difficultés importantes d'apprentissage et du développement. Chaque élève dispose d'un programme d'apprentissage et de développement personnel qui tient compte de ses particularités.

Les mesures sont d'ordre pédagogique, éducatif et, si nécessaire, thérapeutique.

L'orientation d'un élève d'une division à l'autre s'établit sur la base d'une procédure. La discussion débute entre les parents et les enseignants.

Ce n'est qu'à la suite d'un examen approfondi et munis de tous les avis nécessaires que les enseignants et les inspecteurs, ordinaires et spécialisés, décident que les conditions les plus favorables au développement scolaire et personnel de l'enfant sont les structures de la division spécialisée.

La durée du parcours scolaire en enseignement spécialisé dépend des possibilités cognitives, sociales et affectives de l'enfant. L'objectif général est la réintégration, si possible, de l'élève dans l'enseignement ordinaire.

Toutes les structures (centres médico-pédagogiques, classes spécialisées) sont placées sous une double responsabilité, pédagogique et thérapeutique.

Intégration et suivi des enfants handicapés

En plus de l'accueil des élèves en difficulté, les prestations de l'ES comprennent le soutien pédagogique à l'intégration d'enfants handicapés (physiques, moteurs, mentaux, sensoriels et psychiques) dans tous les ordres d'enseignement ordinaire, ainsi que la prise en charge en internat d'enfants handicapés en situation de crise aiguë.

L'enseignement spécialisé a participé activement à la mise en place des éducateurs sociaux dans les écoles du REP ainsi qu'à celle des deux unités Source Bleue d'accueil parents-enfants.

Structures d'accueil

La division spécialisée comprend trois secteurs:

- les déficiences sensorielles (sourds et malentendants, aveugles et malvoyants) et handicaps physiques;
- les handicaps mentaux;
- les difficultés importantes d'adaptation scolaire et sociale.

L'accueil se fait dans plusieurs lieux :

- les centres médico-pédagogiques;
- les regroupements de classes spécialisées;

- les centres médico-pédagogiques de formation préprofessionnelle;
- le foyer médico-pédagogique de Mancy.

Le secteur spécialisé à Genève réunit 42 centres médico-pédagogiques ainsi que 21 regroupements de classes spécialisées.

Consultations pour troubles du développement

Les consultations et le centre de jour Les Saules de l'office médico-pédagogique (OMP) répondent aux problèmes de développement (moteur, cognitif, du langage, affectif, social) et aux difficultés d'ordre psychologique des enfants et adolescents du canton de Genève.

Par problèmes de développement psychologique on comprend les troubles du sommeil et de l'alimentation, les difficultés de séparation, de socialisation, les problèmes de comportement, agitation, repli sur soi ou angoisse, les difficultés d'adaptation ou d'apprentissage, etc.

Une prise en charge précoce de ces troubles permet de prévenir d'éventuelles conséquences ultérieures et de soutenir l'enfant dans son développement affectif, cognitif et relationnel.

Ces consultations peuvent être sollicitées par les parents et/ou par les adolescents et garantissent le secret le plus absolu. Elles sont dispensées par une équipe pluridisciplinaire: médecins pédopsychiatres, psychologues, logopédistes, psychomotriciens et assistants sociaux.

Après évaluation et diagnostic, les spécialistes donnent un avis et, si nécessaire, proposent un traitement.

Les trois premières consultations sont gratuites, les suivantes prises en charge par l'assurance-maladie selon les conditions en vigueur.

Des consultations existent dans les différents secteurs géographiques du canton dont deux destinées spécifiquement aux adolescents.

Centre thérapeutique de jour Les Saules

Le centre thérapeutique de jour (CTJ) Les Saules propose simultanément à 12 adolescents de 12 à 18 ans en rupture scolaire ou professionnelle, ou dans une situation de vie difficile, des soins médico-psychologiques et des activités psychothérapeutiques chaque jour du lundi au vendredi, à temps plein ou à taux partiel, pendant une durée limitée, pour les aider à reprendre pied et se réinsérer dans une formation scolaire ou professionnelle de leur choix.

Centre de consultation spécialisée en autisme

Le Centre de consultation spécialisée en autisme a officiellement été inauguré le 30 novembre 2009 en présence de Charles Beer (conseiller d'Etat en charge du DIP), Stephan Eliez (directeur de l'OMP), Hilary Wood (responsable du centre) et Marie-Jeanne Accietto (présidente TED-autisme Genève).

Ce centre est destiné à donner un diagnostic précis, pour des enfants de 0 à 18 ans, de la présence ou non d'un trouble envahissant du développement ou trouble autistique ainsi que de sa gravité.

Une fois le diagnostic posé, la responsable du centre donnera aussi des indications claires sur les pistes d'intervention possibles et les structures accessibles sur Genève.

L'évaluation est faite par Hilary Wood, psychologue spécialisée en autisme, à l'aide des outils les plus récents à ce jour.

Les coûts sont pris en charge par les assurances sociales.

Unité d'urgence

L'unité d'urgence de l'office médico-pédagogique (OMP) assure des interventions médico-psychologiques urgentes lors d'événements traumatiques, situations de conflit aigu, crises d'angoisse, états de panique, troubles graves du comportement.

Les interventions dans les écoles primaires, les cycles d'orientation, les collèges, les foyers et à domicile concernent aussi bien les individus directement impliqués que le groupe ou la famille concernée.

L'unité d'urgence peut être sollicitée par les écoles publiques, les foyers et les institutions.

Secrétariat à la formation scolaire spéciale

Le Secrétariat à la formation scolaire spéciale (SFSS) octroie des subventions pour les jeunes dont la scolarisation doit s'effectuer dans des institutions spécialisées. Ces aides couvrent:

- les frais d'écologie (internat et externat)
- la logopédie
- la psychomotricité
- l'éducation précoce spécialisée (pour les enfants de moins de 4 ans)

Les familles ainsi que les équipes enseignantes et médicales effectuent leurs demandes d'aides financières auprès du SFSS.

Le Secrétariat est rattaché à la direction de l'Office Médico-Pédagogique(OMP) du Département de l'instruction publique (DIP).

Le SFSS reprend à partir du 1er janvier 2008 les activités de l'OCAI en matière de formation scolaire spéciale. Il traite environ 4000 dossiers de mineurs par année.

Service Santé Jeunesse (DIP, OJ)

Le Service de santé de la jeunesse (SSJ) de l'Office de la jeunesse est un service de santé publique de l'enfant et de pédiatrie sociale et préventive. Il est chargé de promouvoir et de protéger la santé de la jeune population genevoise et de prévenir les maladies et conduites à risque.

Le SSJ assure, dans les écoles, les institutions de la petite enfance et autres lieux d'accueil:

- Des visites de santé et des accompagnements d'élèves: entretiens et conseils de santé, détection et intervention précoce, évaluation d'enfants en danger et de situations de maltraitance, intégration scolaire des élèves porteurs d'une maladie chronique, suivi de jeunes sportifs.
- Des actions et des programmes d'éducation à la santé
- La promotion de la santé, de l'hygiène et de la sécurité dans les institutions pour la petite enfance et les établissements scolaires, ainsi que des informations pour le public, les parents et les professionnels sur les besoins de santé des enfants.
- Des interventions en cas d'épidémies, les vaccinations et mesures de protection des maladies transmissibles.

Le SSJ assure une permanence téléphonique pour toute question concernant la santé des enfants et adolescents et les activités du Service.

Visites de santé et accompagnement

Le Service de santé de la jeunesse (SSJ) suit les enfants et adolescents dans leur santé et leur développement, depuis l'accueil en crèche jusqu'à la fin de l'apprentissage ou de la scolarité post-obligatoire. Afin de promouvoir la santé et de prévenir les maladies, le SSJ organise:

- des visites de santé, par les infirmières, infirmiers et médecins scolaires
- des examens de dépistage pour la vue, l'audition et la posture
- des contrôles des vaccinations
- un suivi sanitaire des élèves sportifs des classes «Sport et Art» du Cycle d'orientation
- des mesures pour l'intégration à l'école des enfants souffrant d'une maladie chronique ou d'une incapacité physique

Dans des situations d'enfants ou d'adolescents en danger, le SSJ assure également l'évaluation médicale et la prise en charge initiales de situations de maltraitance, en étroite collaboration avec le Service de protection des mineurs.

Le SSJ travaille en relation avec les parents, les médecins traitants, les enseignant-e-s et les équipes éducatives.

La direction du SSJ assure un lien étroit avec les écoles privées du canton. Le SSJ prescrit les activités médicales et sanitaires de base, conseille et soutient les écoles dans toutes leurs actions de prévention et promotion de la santé des élèves.

Maladies chroniques - Accompagnement et intégration scolaire

Permettre à un enfant souffrant d'une maladie chronique ou d'une incapacité physique de suivre une scolarité normale constitue l'un des meilleurs moyens de lui faire prendre conscience que sa maladie n'altère pas fondamentalement sa capacité à vivre normalement et à se responsabiliser par rapport à elle.

Le Service de santé de la jeunesse (SSJ) est chargé de faciliter la vie de ces enfants afin de favoriser leur intégration et leur participation à toutes les activités, y compris les activités physiques, les camps ou les voyages d'études.

Pour les élèves ayant des besoins de santé spécifiques (par exemple: asthme, allergies, obésité, épilepsie, diabète), une séance préparatoire réunit les parents, l'élève, les enseignants, l'équipe éducative, l'infirmière et l'infirmier ou le médecin du SSJ et, si nécessaire, le médecin traitant. Les besoins sont évalués et les mesures à prendre définies (par exemple: les soins, les traitements, l'aménagement de l'espace, les emplois du temps, les menus). Un protocole d'intervention en situation d'urgence est établi.

Le document utilisé est le Projet d'Accueil Individualisé (PAI), qui existe sous deux formes:

- le PAI complet,
- et le PAI simplifié, pour des pathologies simples n'ayant que peu d'impact sur la vie scolaire.

Clinique dentaire de la jeunesse (DIP, OJ)

Les affections dentaires sont le plus souvent évitables grâce à un comportement adéquat. L'éducation à l'hygiène dentaire, le dépistage précoce des caries et des soins appropriés sont donc essentiels pour permettre à l'enfant d'atteindre l'âge adulte avec une santé buccale optimale.

A Genève, la Clinique dentaire de la jeunesse offre les prestations suivantes :

- une éducation à la santé dentaire pour les élèves de l'école publique, en degrés enfantins et primaires;
- un contrôle dentaire annuel gratuit pour tous les élèves de l'école publique, en degrés enfantins et primaires (sur demande dans les écoles privées);
- l'accès à des soins dentaires de qualité et à des tarifs adaptés aux conditions sociales des familles;
- un travail en réseau avec:
 - les médecins-dentistes privés de la ville, pour un contrôle dentaire gratuit des élèves en fin de scolarité obligatoire,
 - les pédiatres, les infirmières (scolaires, santé publique, etc..), spécialement formés à la prévention et au dépistage des problèmes dentaires, pour les enfants d'âge préscolaire.

La Clinique dentaire de la jeunesse (CDJ) est présente dans tous les quartiers de la ville et la plupart des villages du canton (avec des cabinets mobiles).

Service de Protection des mineurs (SPMi)

Conseil et accompagnement

Des assistant-e-s social-les sont à disposition des familles, des parents et des mineurs qui expriment le besoin d'être écoutés ou accompagnés en cas de problèmes familiaux, éducatifs ou sociaux, tels que ruptures, conflits, violence, consommation de produits illicites, etc..

L'aide des professionnel-le-s vise à développer des relations familiales respectueuses des intérêts de chacun, des droits et des devoirs réciproques. Cette aide comprend également l'orientation vers des autres services compétents.

Les parents ou représentant-e-s légale-s ainsi que les mineurs peuvent prendre contact avec le SPMi.

Exécution des mandats de curatelle, de tutelle ou pénaux

Quand l'intérêt du mineur l'exige, le SPMi peut demander au Tribunal tutélaire de retirer aux parents certains droits civiques envers leur enfant.

Sur demande des instances judiciaires, le SPMi se charge d'exécuter:

- les mandats de curatelle, comme l'assistance éducative ou la gestion des biens du mineur;
- les mandats tutélaire, si tous les droits civiques sont retirés aux parents;
- les mandats pénaux ordonnés par le Tribunal des mineurs.

Placement hors du foyer familial

Dans certaines conditions, le placement d'un mineur hors de son cadre familial s'avère nécessaire. Les travailleurs sociaux du SPMi sont chargés du placement de l'enfant ou de l'adolescent-e dans un cadre approprié, soit en famille d'accueil avec hébergement, soit en foyer ou institution spécialisée.

Les placements peuvent être ordonnés par les instances judiciaires.

Conformément à la législation cantonale, les lieux d'accueil et de garde sont soumis à autorisation et surveillance: les familles d'accueil avec hébergement par l'Evaluation des lieux de placement; les foyers et institutions spécialisées par le Secrétariat aux institutions . Ces deux services sont rattachés à la Direction générale de l'Office de la jeunesse.

Retrait de la garde parentale

En cas d'extrême nécessité, notamment quand la vie du mineur est en danger, le SPMi peut demander le retrait de la garde parentale et la suspension du droit à des relations personnelles.

En cas d'urgence, la «clause péril» permet au SPMi d'intervenir rapidement et d'ordonner le retrait de la garde et le placement de l'enfant. Le Tribunal tutélaire sera informé au plus tôt afin qu'il se prononce sur la ratification des dispositions prises. Le SPMi reste compétent pour

toute mesure à prendre dans ce domaine jusqu'à la décision du Tribunal tutélaire (Art. 12, al.3, de la loi sur l'Office de la jeunesse).

Service des Loisirs et de la Jeunesse

La pratique de loisirs éducatifs en dehors du temps scolaire favorise le développement physique et créatif des enfants et des jeunes ainsi que leur autonomie.

Le Service des loisirs de la jeunesse de l'Office de la jeunesse a pour mission d'encourager et de faciliter l'accès aux loisirs, tant culturels que sportifs, pour les enfants de 4 à 17 ans.

Ses quatre domaines d'action sont:

- L'organisation d'activités pendant les congés hebdomadaires et les vacances scolaires ainsi que la diffusion des offres d'autres organismes;
- La gestion des «classes multicolores», soit les séjours prévus pour les élèves sur le temps scolaire, en collaboration avec l'enseignement primaire et spécialisé (voir Espace Ecole);
- La formation des moniteurs sportifs et le versement de subventions aux clubs encadrant les jeunes;
- La réglementation de l'âge d'admission pour les films dans les cinémas et pour les manifestations publiques, selon la loi sur les spectacles et divertissements.

Service de Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

Guidance infantile

Consultations et prise en charge ambulatoire

Mission

L'Unité de Guidance infantile est une structure ambulatoire destinée principalement aux enfants d'âge préscolaire (0 à 5 ans) et aux (futurs) parents.

Sa mission concerne le dépistage, l'évaluation et le traitement :

- des pathologies psychiques du jeune enfant
- des troubles du développement psychologique et langagier
- des difficultés relationnelles et sociales
- des difficultés concernant le lien parent-enfant
- des difficultés liées à la parentalité

Les patients sont référés par :

- le secteur médical privé ou institutionnel (pédiatres, pédopsychiatres, psychiatres d'adultes, généralistes, obstétriciens, etc)
- les secteurs professionnels de l'enfant (crèches, jardins d'enfants, écoles, Services du Tuteur Général, infirmières de soins à domicile, etc)
- les parents peuvent également consulter spontanément

Prestations

La consultation jeunes enfants : offre les prestations ambulatoire suivantes aux jeunes enfants et aux (futurs) parents :

- Evaluation diagnostique. Cette évaluation peut porter sur la parentalité, la relation parent-enfant et/ou sur l'enfant lui-même. Elle intègre également la dimension psychosociale. Elle est principalement clinique et se base sur des entretiens de type psychodynamique. Elle peut être complétée par des questionnaires ou des tests psychométriques au besoin.
- Orientation thérapeutique. Une fois le diagnostic posé, les différentes indications thérapeutiques sont discutées avec le patient qui est orienté vers les structures ou les thérapeutes compétents.
- Suivis psychothérapeutiques. La consultation propose différents suivis psychothérapeutiques spécialisés pour la tranche d'âge concernée :
 - Travail sur la parentalité
 - Travail sur la relation parent-enfant
 - Travail avec l'enfant seul ou en groupe
 - Travail psychosocial spécialisé avec les familles

Consultation multidisciplinaire du psycho-développement : cette consultation intervient dans le dépistage, l'évaluation et l'orientation des enfants chez lesquels on soupçonne un grave trouble du développement. La précocité du diagnostic et l'orientation adéquate de ces enfants est un facteur essentiel dans leur évolution.

Prestations : conseils et orientation pour les professionnels en charge de ces patients (pédiatres, pédopsychiatres, neurologues, etc), évaluations directes des enfants, deuxième avis, orientation thérapeutique, soutien et conseils aux familles.

Centre d'évaluation du langage et de la communication précoces: cette consultation est spécialisée dans les troubles logopédiques du jeune enfant : évaluation et traitement des troubles précoces de la communication et du langage. Il s'agit d'un des 4 centres cantonaux reconnus dans l'évaluation des troubles du langage de l'enfant pouvant indiquer un traitement et demander une prise en charge financière au Secrétariat pour la Formation Scolaire Spéciale (qui a repris le financement de certaines pathologies anciennement à la charge de l'AI).

Liaison réseau ambulatoire : une partie des intervenants de la Guidance infantile travaille également activement avec les réseaux privés et publics du canton impliqués dans la prévention et la continuité des soins à la petite enfance.

- Equipe d'intervention thérapeutique précoce. Cette équipe de 6 psychologues (1.25 postes) intervient à la demande dans les 80 crèches et 120 jardins d'enfants du canton afin de conseiller et orienter les équipes éducatives dans des stratégies de prise en charge particulière pour les enfants présentant des troubles psychiques. Elle contribue également au dépistage précoce des troubles psychiques
- Interventions pédopsychiatriques dans les consultations nourrissons de la FSASD réparties dans les différents quartiers de la ville : une dizaine de médecins pédopsychiatres assiste régulièrement aux consultations libres menées par des

infirmières spécialisées de la petite enfance. Ils répondent aux demandes des infirmières et des jeunes mères concernant le développement psychoaffectif du bébé, la relation mère-enfant et jouent un rôle important dans le dépistage précoce des troubles relationnels du jeune enfant.

- Collaboration avec les pédiatres de la ville :
 - Portail « Troubles des apprentissages » : en commun avec l'OMP. Il s'agit de bilans d'évaluations spécifiques des troubles des apprentissages à la demande des pédiatres installés en privé : bilans cognitifs, mémoire, attention. Des formulaires de demande ad hoc sont à disposition des pédiatres.
 - Une soirée annuelle sur un thème pédopsychiatrique est organisée en collaboration avec le Service Médico Pédagogique et le Groupement des Pédiatres de Genève.
- Collaboration avec le Groupement des Gynécologues et Obstétriciens de Genève, ainsi qu'avec les groupements de sage-femmes du canton pour le développement d'une politique cantonale de prévention périnatale de la santé psychique.

Equipe soignante

L'équipe est composée de

- 1 médecin adjoint (1 poste)
- 3 médecins chefs de cliniques (2.55 postes)
- 6 médecins internes (4.90 postes)
- 9 psychologues (3.10% postes)
- 5 logopédistes (2.20% postes)
- 3 assistantes sociales (1.15 poste)
- secrétaires.

Hôpital des Enfants / Hospitalisation - Unité de médecine A2

Mission

La médecine A2 est une unité de pédopsychiatrie qui a un fonctionnement soumis à la loi K1-25. Cette unité accueille **enfants et adolescents atteints d'un problème de santé relevant à la fois de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et de la pédiatrie.**

Prestation

L'Unité d'hospitalisation "Médecine A2" traite des enfants et des adolescents de **moins de 16 ans** qui ont fait une tentative de suicide ou qui présentent des pathologies telles qu'anorexie mentale, troubles psychotiques, troubles graves du comportement, etc.

Les admissions sont uniquement volontaires: urgentes ou programmées, sur indication d'un psychiatre ou d'un pédopsychiatre. Les enfants passent par le Service d'Accueil d'Urgence de Pédiatrie, où ils sont évalués par un pédiatre et un pédopsychiatre. L'unité est gérée par le Département de l'Enfant et de l'Adolescent.

Nombre de lits : 8.

Prise en charge pluridisciplinaire combinant une approche individuelle et de groupe au service d'un projet de soins individualisé:

- des entretiens médico-infirmiers .
- des entretiens de famille et réunions de réseaux
- des thérapies avec médiation (psychomotricité et éventuellement psychodrame)
- des groupes thérapeutiques
- des soins infirmiers 24 heures sur 24
- des consultations de pédiatrie
- des bilans psychologiques
- des bilans par l'assistante sociale

Le Salève" - Belle Idée / Unité d'hospitalisation pour adolescents

Mission

L'hospitalisation est une étape de soins, limitée dans le temps mais essentielle, qui s'inscrit au long court:

Objectifs

- accueillir à la fois l'adolescent et son environnement socio-familial
- durant une période d'évaluation, permettre l'élaboration d'un projet de soin personnalisé
- soutenir l'adolescent dans l'expression et la verbalisation de ses difficultés personnelles, répondre aux besoins de soin du patient dans le champ de la psychopathologie de l'adolescence

Présentation de l'unité. Elle se compose de 12 lits. Elle reçoit, en entrée non-volontaire, des patients de 12 à 18 ans présentant des troubles psychiques nécessitant une prise en charge dans un milieu sécurisant, et des patients de 16 à 18 en entrée volontaire.

Rôle et méthodes. Prise en charge pluridisciplinaire combinant une approche individuelle et de groupe au service d'un projet de soins individualisé:

- des entretiens médico-infirmiers (trois médecins internes, équipe infirmière composée de 18 collaborateurs et d'une aide soignante)
- des entretiens de famille et réunions de réseaux
- des thérapies avec médiation (ergothérapie, psychomotricité et éventuellement psychodrame)
- des groupes thérapeutiques (animés par les infirmiers, le pédagogue, l'assistante sociale ou le maître de sport)
- des soins infirmiers 24 heures sur 24
- des consultations de médecine générale
- des bilans psychologiques
- des bilans par la pédagogue
- des bilans par l'assistante sociale

Associations de parents

Autisme Genève – autisme suisse romande – autisme suisse

Autisme Genève propose des soirées « cours-échange » pour parents et professionnels. Ces cours abordent un thème à chaque fois différent et spécifique concernant la problématique de l'autisme.

Autisme suisse, association de parents, a été fondée le 18 janvier 1975 à Olten sous le nom de "Association suisse de parents d'enfants autistes et de personnes intéressées par l'autisme - ASPEA". Quelques parents concernés ainsi que des professionnels intéressés se sont regroupés à l'époque afin de pouvoir mieux représenter les intérêts des personnes atteintes d'autisme et surtout pour que l'autisme soit mieux connu dans tous les milieux.

Les sections linguistiques possèdent des groupements régionaux de parents. Ceux-ci se rencontrent régulièrement pour discuter et échanger des informations. La vie de tous les jours, l'éducation, les thérapies et la prise en charge sont les thèmes les plus prisés. Diverses initiatives menées au niveau régional ont abouti à la création de structures de prise en charge adaptées pour les personnes atteintes d'autisme.

Insieme

L'association genevoise de parents et d'amis de personnes mentalement handicapées (APMH) est active depuis 1958 sur le territoire de Genève. En 2003, elle a adopté le nom de la fédération «insieme» qui regroupe plus de 50 associations de parents dans toute la Suisse.

Depuis sa création, les membres de l'association ont mis en place ou suscité la création à Genève de nombreuses institutions et de différents organismes dans le domaine de la déficience mentale. En 1986, l'association a créé la Fondation Ensemble à laquelle elle a confié les institutions dont elle assumait jusque-là la gestion.

Aujourd'hui, insieme-Genève regroupe quelques 600 membres actifs, parents et amis ainsi que près de 2'000 membres soutien et publie une feuille d'infos trimestrielle ainsi qu'un bulletin annuel qui sont largement diffusés auprès de ses membres et partenaires.

insieme-Genève est principalement active dans les 3 domaines suivants:

La défense des droits des personnes avec une déficience mentale

Le conseil aux familles

L'organisation de séjours de vacances durant l'été.

Le Cristal. Association Suisse du Syndrome de l'X fragile

Buts de l'association :

- accompagner et soutenir les personnes concernées par le syndrome
- conseiller les parents
- sensibiliser l'opinion au syndrome
- faciliter les échanges d'expériences, de connaissances, d'informations
- favoriser le partenariat
- encourager la formation

Agepes (association genevoise de parents d'élèves de l'enseignement spécialisé)

L'agepes apporte son soutien aux parents d'élèves de l'enseignement spécialisé, en particulier dans les domaines suivants :

- droit à l'égalité de traitement et à l'intégration dans le respect de la différence
- droit à l'information pour les parents de la part des intervenants thérapeutiques, pédagogiques et institutionnels, le parent devant être impliqué comme partenaire à toute démarche touchant à l'éducation de l'enfant
- défense des intérêts de l'enfant ayant des besoins spécifiques, auprès des milieux politiques et institutionnels
- échange et partage liés à l'orientation scolaire, aux suivis thérapeutiques mais aussi aux questions d'ordre administratif ou financier

L'agepes s'adresse également aux familles dont les enfants sont en intégration dans les structures de l'école ordinaire ou sont orientés, admis dans les structures de l'enseignement spécialisé genevois.

L'association propose un réseau et des services pour aider les parents à trouver des réponses aux questions qu'ils se posent à propos de l'enseignement spécialisé et du parcours scolaire de leur enfant

- échanges d'expériences
- informations sur les structures existantes
- informations sur les démarches administratives
- représentation des intérêts de l'enfant et de sa famille auprès des autorités
- organisation de soirées thématiques et de rencontres

Loisirs

Cap Loisir

L'art de mettre les loisirs au service des personnes mentalement handicapées et de leurs familles.

Cap Loisirs organise un large éventail d'activités – week-end, séjours de vacances, centre aérés, projets d'intégration et de loisirs personnalisés, cours annuels, activités en journée – permettant de réaliser des loisirs adaptés dans tous les domaines : culture, sport, tourisme, détente, voyages, expression artistique, nature, etc...

Cap Loisirs offre un accompagnement et un suivi régulier des personnes handicapées, enfants, adolescents et adultes dans le cadre de leur temps libre.

Cette continuité, ainsi que la stabilité des équipes d'encadrement, permet également de créer des liens sécurisants et enrichissants avec les familles et les partenaires institutionnels.

Prestations

Que ce soit avec l'OFAS (Office fédéral des assurances sociales) par le biais de notre organisation faîtière Réseau Romand-ASA, ou avec l'Etat de Genève par le biais du DSE (Département de la solidarité et de l'emploi), le subventionnement de la Fondation Cap Loisirs est désormais lié à ces deux contrats de prestations.

Pour Cap Loisirs, les prestations sont les suivantes :

- le conseil et l'accompagnement des parents et proches des personnes handicapées
- l'organisation et la réalisation d'activités de loisirs, de projets et de séjours adaptés (journées, week-ends, vacances), prenant en compte l'évolution de la population (âge, autonomie, besoins), du domaine des loisirs et des contextes sociaux
- l'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées dans le cadre des activités, projets et séjours, favorisant notamment leur participation, leur autonomie, leur épanouissement et leur intégration sociale
- le partenariat avec les familles, les proches, les milieux spécialisés et les autres organismes sociaux
- la création et la participation à des événements favorisant la participation des personnes handicapées à la vie de la cité (culturelle, artistique, sportive, etc...)
- la formation du personnel d'encadrement, notamment des nouveaux moniteurs

- l'information, la recherche et la sensibilisation de la population et des autorités face à l'évolution des besoins, des prestations et des représentations dans ce domaine
- la collaboration avec d'autres milieux (entreprises, médias, etc...) autour d'actions favorisant leur sensibilisation au milieu du handicap, le soutien de la Fondation et une participation réciproque.

La dimension relationnelle est au cœur de ces prestations qui forment un ensemble cohérent fondé sur une approche globale de la personne humaine, de ses besoins, de son accompagnement, de ses liens sociaux et de sa participation citoyenne et créative.

Activités

Les prestations se réalisent essentiellement dans le cadre des différents types d'activités indiqués ci-dessous et proposés par Cap Loisirs tout au long de l'année.

- week-ends (plusieurs séjours chaque week-end de septembre à juin)
- séjours de vacances - 1 à 3 semaines (durant les congés scolaires et vacances d'été)
- semaines de centres aérés (durant les vacances d'été)
- projets de loisirs en intégration - dans des lieux prévus pour personnes non-handicapées –
- projets de loisirs personnalisés - activités hebdomadaires sur une année pour des personnes ayant difficilement accès aux autres types d'activités
- cours annuels (séances hebdomadaires de piscine et de tir à l'arc)
- sessions mensuelles pour adolescents sur un thème (séance chaque mercredi)
- activités en journée (quelques heures ou toute la journée)

Cap Loisirs propose ainsi un large éventail d'activités permettant de réaliser des loisirs adaptés aux participants - selon leur âge et leur degré d'autonomie -, dans des lieux diversifiés - région genevoise, Suisse romande, Suisse et étranger - et dans tous les domaines - culture, sport, tourisme, détente, voyages, expression artistique, nature, etc...

Certains projets (liés à des années anniversaires, par exemple) se caractérisent par une participation des personnes handicapées à des événements artistiques ouverts à tout public (cirque de Noël, Look & mode, cabaret futuriste) et une préparation spécifique parallèle aux activités et séjours réguliers.

Des actions de sensibilisation peuvent se dérouler dans le cadre.

Insieme

Insieme-Genève organise chaque été des séjours de vacances d'une durée de deux à trois semaines pour des enfants, adolescents et adultes qui présentent une déficience mentale. Ces séjours se déroulent dans différentes régions de Suisse (Jura, Alpes fribourgeoises, Vaud, Valais, etc) et un séjour à l'étranger. Deux séjours sont proposés durant les fêtes de fin d'année.

Les séjours ont été mis en place pour la première fois en 1959 pour permettre aux familles de

respirer, de prendre un temps de repos. A l'époque, il n'y avait pour ainsi dire pas de structures socio-éducatives prenant en charge les personnes mentalement handicapées.

Au fil des ans, la priorité reste l'accueil des personnes vivant chez leurs parents.

Ces séjours sont en effet une opportunité pour la personne handicapée de découvrir d'autres activités que celles offertes le reste de l'année par les familles ou par les institutions.

Le séjour doit permettre à la personne d'établir et de développer des contacts sociaux, tant avec d'autres vacanciers, qu'avec l'équipe d'encadrement, la population locale, le voisinage, liens qui pourront parfois être entretenus bien au-delà des séjours.

Les camps sont l'occasion de pratiquer non seulement de nouvelles activités dans un cadre chaleureux, avec une équipe d'encadrement jeune et à l'écoute ; mais ils sont aussi prétexte à une fabuleuse occupation, le farniente...

Autisme- Genève

L'association TED-autisme Genève met en place le projet « études surveillées » qui répondra aux besoins des parents d'enfant avec autisme de bénéficier d'un relais à la sortie de l'école de leur enfant et/ou le mercredi. L'expression « études surveillées » est générique et pourrait induire en erreur. Ce projet s'adresse bien à TOUT enfant TED, quel que soit son niveau de communication, qu'il soit verbal ou non.

L'enseignement prodigué sera adapté à ses compétences.

Dans le cadre de ce projet, l'association se charge de :

- sensibiliser les personnes souhaitant intervenir auprès des enfants (que nous nommerons ci –après « intervenants »),
- mettre en contact les intervenants et des familles souhaitant bénéficier de leurs services,
- de mettre en place une liste de professionnels qui assureront une supervision en début et à la fin de la période d'intervention. Pour effectuer une bonne prise en charge d'un enfant avec autisme il est indispensable de comprendre les particularités que leur trouble engendre. L'association propose donc une sensibilisation aux personnes voulant intervenir dans le cadre du projet « études surveillées ». Ces cours sont gratuits mais obligatoires pour participer au projet (limité à 30 personnes/session).

Le cube de verre

Prestations :

- Prise en charge individualisée de l'enfant pendant les heures d'ouverture du centre d'accueil
- Intervention ponctuelle au domicile de l'enfant seulement en cas d'urgence
- Organisation de camps aérés pendant les vacances scolaires
- Formation du personnel encadrant (sensibilisation des intervenants à la problématique spécifique de chaque enfant)

- Conférences destinées au public et aux familles afin de les informer sur les diverses approches relatives à l'autisme
- Soutien concret aux parents afin d'optimiser le bien-être de l'enfant et de son environnement familial

Condition d'admission :

L'admission de l'enfant/jeune se fait après un entretien des parents avec un responsable du Cube de Verre.

Horaire du Cube de Verre :

Le samedi, le dimanche ou durant les journées de camps, l'enfant est pris en charge de 10h à 17h. Le mercredi après-midi l'enfant est prise en charge de 12h15 à 17h.

Chaque jour l'enfant arrive au centre avec :

- Son pique-nique
- Son goûter
- Ses affaires de piscine

Fondations privées subventionnées ou autres écoles spécialisées

Astural

Service éducatif itinérant (SEI)

Le SEI intervient auprès d'enfants de 0 à 6 ans atteints de déficiences motrices, sensorielles, mentales, de troubles du comportement et de la communication. Une action préventive est possible dans certaines situations: prématurité, relation parents/enfants difficile, rythme d'acquisitions plus lent.

Le suivi pédago-thérapeutique débute dès la demande des parents et se poursuit en principe jusqu'à l'intégration réussie de l'enfant dans une structure scolaire adaptée: école publique, privée ou spécialisée.

Les premiers contacts permettent au psychopédagogue de prendre connaissance des attentes des parents et de préciser les modalités de la prise en charge.

En général, le SEI intervient à raison d'une séance par semaine.

pour les enfants

Le travail psychopédagogique effectué en collaboration avec la famille consiste principalement à :

- évaluer régulièrement les besoins et les progrès de l'enfant,
- définir des objectifs et des moyens pour favoriser son développement global,
- proposer et réaliser des activités de la vie quotidienne et de jeu avec l'enfant, en fonction d'un projet individualisé,
- donner à l'enfant les moyens d'exprimer sa personnalité.

pour les parents

Le SEI offre un espace et un temps pour obtenir :

- des informations,
- une aide pour mieux s'orienter dans les décisions à prendre,
- des moyens pour mieux comprendre leur enfant,
- une écoute attentive de leur vécu et de leurs émotions,
- une attention particulière aux autres membres de la famille,
- un soutien psychologique.

à l'extérieur du domicile familial

Le SEI collabore avec les autres professionnels amenés à s'occuper de l'enfant soit :

sur le plan médical

Avec le milieu hospitalier (services de néonatalogie, pédiatrie, neurologie, génétique, orthopédie, ophtalmologie), les pédiatres privés.

sur le plan thérapeutique

Avec les pédopsychiatres, psychologues, physiothérapeutes, ergothérapeutes, logopédistes, psychomotriciens et musicothérapeutes.

sur le plan de l'intégration et de la socialisation

Avec les crèches, garderies, jardins d'enfants.

sur le plan de la scolarité

Avec l'école enfantine, les institutions spécialisées.

Cette collaboration se fait à la demande des parents, sur notre suggestion ou sur celle des autres professionnels. Elle vise à permettre un choix parmi les différentes prises en charge offertes à l'enfant, à les coordonner, à favoriser au maximum l'intégration de l'enfant dans son lieu d'accueil.

Arc-en-ciel

Arc-en-ciel accueille des enfants souffrant de troubles qui entravent leur développement. La prise en charge vise à diminuer les angoisses de l'enfant pour qu'il puisse développer ses potentialités. L'approche pédago-thérapeutique nécessite un travail avec et sur l'enfant ; elle est assurée par une équipe pluridisciplinaire formée à l'éducation spécialisée et complétée par des spécialistes (logopédie et psychomotricité). Arc-en-ciel vise l'intégration dans une structure scolaire ordinaire ou spécialisée. Un travail avec les familles vise au réaménagement des relations interpersonnelles dans la famille.

Capacité d'accueil : 16 enfants de 4 à 10 ans, externes.

La Châtelaine

Prise en charge globale d'enfants et pré-adolescents souffrant de troubles graves de la personnalité et du comportement. L'objectif poursuivi est de soutenir le développement des enfants à travers un travail pluridisciplinaire en petits groupes et en individuel, visant à : - favoriser le développement intellectuel et les apprentissages - le développement affectif et la connaissance de soi, - le développement social - la dynamique familiale (entretiens réguliers avec les parents.) Une intégration dans une école ordinaire ou spécialisée est proposée dès que l'évolution de l'enfant, au niveau de son comportement et de ses apprentissages, le permet.

Capacité d'accueil : 10 enfants de 7 à 10 ans

Atelier ABC

L'Atelier abc offre 12 places à des jeunes souvent exclus d'une filière professionnelle ou scolaire désireux d'entrer dans la vie active, de faire une expérience professionnelle, sous la responsabilité d'un maître socioprofessionnel, de quelques mois à une année dans des conditions un peu plus souples que dans le circuit économique normal, mais s'en approchant le plus possible. Travaux de menuiserie et de charpente. Principe de gestion : la production couvre les frais de fabrication et les salaires des jeunes. Trois heures par semaine sont consacrées à des apprentissages ou mises à niveau scolaires dans le cadre d'une pédagogie individualisée basée sur le projet personnel de chaque jeune.

Capacité d'accueil : 12 jeunes de 14 à 18 ans

Horizon

Exerce une activité pédago-thérapeutique auprès d'enfants souffrant de troubles importants de la personnalité. La prise en charge des enfants, individuelle ou par petits groupes, vise essentiellement à développer les potentialités de l'enfant. Elle est complétée par des entretiens réguliers organisés avec les familles intéressées. Lorsque c'est envisageable, l'enfant est réintégré, très progressivement, dans une classe normale ou d'adaptation.

Capacité d'accueil : 16 enfants de 3 à 8 ans, externes

Le Lignon

Externat pédago-thérapeutique pour l'accueil d'adolescent(e)s ayant des troubles importants de la personnalité et du comportement. L'objectif visé est de contribuer à l'épanouissement de l'adolescent(e) dans son devenir de jeune adulte, notamment dans un but d'autonomie progressive, en développant et exploitant au mieux ses compétences et potentialités. La prise en charge se fait de façon individualisée et en petit groupe. Par le biais d'entretiens réguliers, les familles sont associées à la prise en charge et à l'évolution de leur enfant. Lorsque cela est envisageable, le jeune est progressivement intégré dans des structures scolaires ordinaires, de préapprentissage ou de travail à travers une collaboration avec ces différents lieux.

Capacité d'accueil : 12 adolescent(e)s de 13 à 18 ans, externes

Fondation Ensemble

Créée en 1986 par l'association genevoise de parents et d'amis de personnes mentalement handicapées (APMH), actuellement insieme-Genève, la "Fondation Ensemble en faveur des personnes avec une déficience intellectuelle" a pour but la prise en charge de personnes avec une déficience intellectuelle associée ou non à d'autres troubles. Elle leur assure notamment l'accueil, l'hébergement, l'éducation et la formation. Elle s'intéresse à toute activité touchant à la vie de ces personnes.

Pour atteindre ses objectifs et en fonction des besoins, la Fondation Ensemble gère, avec l'appui de son siège administratif, 5 structures distinctes qui offrent des prestations de la petite enfance à l'âge adulte.

La Fondation Ensemble est une fondation de droit privé, reconnue par l'Office Fédéral des Assurances Sociales et au bénéfice d'une autorisation d'exploitation du Canton de Genève. Son exploitation est subventionnée par les pouvoirs publics. Le reste du financement est assuré par des dons et par l'organisation de soirées exceptionnelles.

La Fondation Ensemble fait partie d'INSOS Suisse (Institutions Sociales Suisses pour personnes handicapées) et INSOS Genève ainsi que de l'AGOER (Association Genevoise des Organismes d'Education et de Réinsertion).

Jardin d'enfants Ensemble

Créé en 1969 sous la dénomination de « La Petite Enfance », le Jardin d'Enfants Ensemble accueille depuis 1994 dans un même lieu, des enfants qui présentent des retards de développement ou des handicaps divers ainsi que des enfants sans handicap.

Dans deux secteurs d'activité différents, ce concept unique à Genève offre un programme d'éducation préscolaire qui répond aux besoins spécifiques des enfants tout en privilégiant l'intégration des enfants handicapés, les échanges et l'adaptation réciproque des différents groupes.

Organisés avec leur spécificité, les secteurs ordinaire et spécialisé optimisent leurs synergies au service d'une mission commune. Ils démontrent ainsi non seulement l'importance d'une éducation spécialisée dès le plus jeune âge pour développer les potentialités et l'autonomie des enfants ayant des difficultés, mais aussi les bienfaits d'une intégration réfléchie et menée à bien grâce aux compétences des responsables et des équipes éducatives.

Le secteur spécialisé du Jardin d'Enfants Ensemble bénéficie de la reconnaissance d'école spéciale par l'Assurance Invalidité et le Canton de Genève. Il est donc habilité à dispenser une scolarisation spéciale et des mesures péda-go-thérapeutiques.

Le secteur ordinaire dépend quant à lui de la Fondation du Jardin d'Enfants et Garderie Ensemble, établi sur la base des directives de la Délégation à La Petite Enfance et de la Ville de Genève et lié par une convention avec la Fondation Ensemble.

L'école La Petite Arche

Créée en 1972, l'École La Petite Arche accueille des enfants avec une déficience intellectuelle et des troubles associés de type sensoriel, moteur, communicationnel et/ou comportemental.

Elle a pour objectifs :

- d'assurer un accompagnement pédagogique et un appui thérapeutique à des enfants avec une déficience intellectuelle et des troubles associés
- de fournir à chaque enfant accueilli les meilleurs moyens de développer ses compétences et son autonomie dans le respect de son intégrité et de ses besoins, conformément aux valeurs de la Fondation Ensemble
- de soutenir et de développer l'intégration sous diverses formes, pour donner à l'enfant les moyens d'interagir avec ses pairs non handicapés, d'accroître sa confiance en lui et de s'enrichir de ces nouvelles expériences.

L'École La Petite Arche a été créée par l'association des parents de personnes mentalement handicapées (APMH) - actuellement insieme-Genève - et reconnue en 1972 comme école spéciale par l'Assurance Invalidité et le Canton de Genève. Elle est habilitée à dispenser une formation scolaire spéciale, des mesures péda-go-thérapeutiques et des mesures médicales de physiothérapie et d'ergothérapie.

Depuis 1986, l'École La Petite Arche est une institution de la Fondation Ensemble.

L'Atelier

Créée en 1972, l'École La Petite Arche accueille des enfants avec une déficience intellectuelle et des troubles associés de type sensoriel, moteur, communicationnel et/ou comportemental.

Elle a pour objectifs :

- d'assurer un accompagnement pédagogique et un appui thérapeutique à des enfants avec une déficience intellectuelle et des troubles associés
- de fournir à chaque enfant accueilli les meilleurs moyens de développer ses compétences et son autonomie dans le respect de son intégrité et de ses besoins, conformément aux valeurs de la Fondation Ensemble

- de soutenir et de développer l'intégration sous diverses formes, pour donner à l'enfant les moyens d'interagir avec ses pairs non handicapés, d'accroître sa confiance en lui et de s'enrichir de ces nouvelles expériences.

L'École La Petite Arche a été créée par l'association des parents de personnes mentalement handicapées (APMH) - actuellement insieme-Genève - et reconnue en 1972 comme école spéciale par l'Assurance Invalidité et le Canton de Genève. Elle est habilitée à dispenser une formation scolaire spéciale, des mesures pédagogo-thérapeutiques et des mesures médicales de physiothérapie et d'ergothérapie.

Depuis 1986, l'École La Petite Arche est une institution de la Fondation Ensemble.

Fondation Clair Bois

La Fondation Clair Bois est un organisme spécialisé dans l'accompagnement de personnes polyhandicapées. Dans un environnement chaleureux, elle offre à ceux qui vivent dans un fort degré de dépendance une prise en charge professionnelle et attentive, propice à la progression et à l'épanouissement.

Les équipes de collaborateurs compétents encadrent avec attention les étapes d'une évolution souvent fragile, rythmée par trois grandes périodes du développement et de l'être -l'enfance, l'adolescence et l'âge adulte- vécues ici dans quatre foyers distincts et spécifiques, Chambésy, Lancy, Pinchat et Minoteries.

La Fondation Clair Bois a pour mission d'assurer une prise en charge adaptée aux enfants, aux adolescents et aux adultes polyhandicapés qui lui sont confiés. Par le biais d'un projet personnalisé, un véritable partenariat est développé avec la personne en situation de handicap et sa famille. Cette mission est confiée à la Fondation par le Département de la Solidarité et de l'Emploi, le Département de l'Instruction Publique ainsi que la communauté genevoise dans son ensemble.

Clair-Bois Chambésy

Le Foyer et Ecole Clair Bois-Chambésy accueille les enfants de la prime enfance jusqu'à l'âge de 12 ans. Les deux structures leur offrent des prestations à la carte sous forme de projets personnalisés.

Le projet pédagogique établi pour chaque enfant tient compte de ses besoins éducatifs, thérapeutiques (ergothérapie, physiothérapie, logopédie, classe) ainsi que de ses possibilités d'intégration (jardin d'enfant, école enfantine, institution spécialisée). Les soins de base ainsi qu'un suivi médical sont assurés.

Clair-Bois Lancy

L'École et Foyer de Clair Bois Lancy offre une structure d'accueil en internat ou en externat aux enfants et adolescents de 10 à 18 ans. Educateurs, thérapeutes, enseignants spécialisés, infirmières et aides-soignants participent à une prise en charge pluridisciplinaire.

Fondation officielle de la Jeunesse

La Fondation officielle de la jeunesse a pour mission de répondre à Genève aux besoins d'accueil, de soutien et d'accompagnements éducatifs d'enfants, d'adolescents et jeunes adultes qui, pour des raisons d'ordre éducatif et de protection ne peuvent rester temporairement dans leur milieu familial. Les situations vécues sont complexes du point de vue personnel, social et familial.

La FOJ a la volonté d'offrir un soutien à la parentalité en prévention de mesures éducatives et d'accompagnement plus intenses. La collaboration avec tous les partenaires est une condition *sine qua non* à l'accomplissement de la mission de la FOJ. De même, la FOJ renforce en interne les collaborations transversales.

Les actions de la FOJ (Foyers, Résidences, Point de rencontre et foyers d'urgence) s'inscrivent dans le cadre d'un service public répondant aux exigences fixées dans la loi qui définit la mission de la FOJ.

Maison de Pierre Grise

La Maison de Pierre-Grise est un internat pédago-thérapeutique qui accueille 21 enfants âgés de 4 à 12 ans d'intelligence normale présentant des troubles importants de la relation et du comportement. Ces enfants ont besoin d'un soutien éducatif, scolaire et thérapeutique, ils sont entourés par une équipe pluridisciplinaire (éducateurs, logopédiste, psychomotricien, enseignants, psychothérapeute, thérapeutes de familles).

La mission de l'équipe éducative de la Maison Pierre-Grise est d'offrir à l'enfant un milieu chaleureux, sécurisant et compréhensif, pour lui donner envie de vivre et de grandir. L'action éducative doit permettre à l'enfant de découvrir et de mettre en valeur ses capacités corporelles, affectives et intellectuelles et de le préparer à accepter sa famille et de la rejoindre, ainsi que de trouver sa place dans la société.

Le travail avec les familles reste le lieu privilégié de la relation.

Les demandes d'admission sont adressées à la direction de la maison de Pierre-Grise par le biais des services placeurs officiels.

La Voie Lactée

Projet de l'école et plan d'études

La Voie Lactée, ayant comme référence les documents du DIP et plus spécialement le « Plan d'étude genevois pour les classes de la 1^{ère} à la 6^{ème} année », est une école spécialisée pour les élèves qui ont des problèmes du domaine psychique.

La pratique s'inspire de la Pédagogie Freinet et de la Pédagogie Institutionnelle. La Voie

Lactée propose un cursus scolaire sous forme de contrats successifs individualisés en fonction des possibilités de chaque élève, de ses capacités et de ses compétences. Les contrats sont tripartites, signés par l'élève, ses parents et l'équipe enseignante.

Ces deux pédagogies conçoivent l'élève non seulement comme acteur mais comme auteur de ses apprentissages.

La classe est un lieu où les institutions médiatrices dynamisent le désir d'apprendre et organisent le travail scolaire. En régulant les rapports interpersonnels, le dispositif institutionnel prévient la violence et assure à l'élève une place qui bannit toute logique d'exclusion. L'élève est dans une dialectique qui rend possible la construction du savoir, la construction de la loi, la construction de la personne.

Ecole La Passerelle

- L'école accueille des élèves du primaire 7e et 8e (5e et 6e), secondaire 9e, 10e, 11e et 11e raccordement (7e, 8e, 9e et 9e raccordement) qui souhaitent poursuivre leur cursus dans une structure encadrante et innovante.
- L'objectif est de les réconcilier avec eux-mêmes, de les amener à redécouvrir leurs ressources personnelles et de les aider à les utiliser au mieux.
- Programme genevois primaire et secondaire conforme au DIP.
- Classe du cycle hétérogène, niveau fort.
- Classes : 6 à 18 élèves
- Pédagogie adaptée.
- Cours d'informatique, de théâtre, de sciences sociales : sensibilisation à la pratique de la philosophie et activités créatrices... de la 7e (5e) à la 11e et 11e raccordement (9e secondaire + 9e raccordement).

SGIPA (Société Genevoise pour l'Intégration Professionnelle d'Adolescents et d'Adultes)

La SGIPA déploie ses activités dans deux domaines principaux, d'une part la formation d'adolescents qui, au terme de leur scolarité obligatoire, ne peuvent rejoindre directement les filières traditionnelles de formation professionnelle, d'autre part la prise en charge et l'encadrement de personnes adultes en situation de handicap mental. Le but visé est l'intégration professionnelle la plus adaptée pour toutes ces personnes, au travers d'une vie socialisante incluant le droit au travail.

Créée en 1958 sous la forme d'une association, la SGIPA est devenue une Fondation de droit privé en 1998.

La Fondation est soutenue par le canton de Genève et elle collabore en particulier avec le Département de la solidarité et de l'emploi (**DSE**) et le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (**DIP**).

Un contrat de prestations est signé avec l'Etat de Genève.

Centre Educatif de Formation Initiale (CEFI)

Ecole spécialisée, le CEFI met à disposition des places pour une formation adaptée à des adolescents libérés de la scolarité obligatoire, issus souvent des filières spécialisées, qui pour des raisons scolaires, socio-éducatives et/ou psychologiques ne peuvent entreprendre immédiatement une formation professionnelle ou entrer directement dans la vie active. La formation, d'une durée de 2 ans, est accompagnée d'un encadrement éducatif, psychologique et de mesures d'orientation professionnelle, afin d'amener les jeunes à entreprendre une formation autorisée par l'OFPC ou par l'OCAI ou s'insérer dans le monde du travail.

Centre d'Intégration Socio-Professionnelle (CISP)

Ecole spécialisée, le CISP met à disposition des places pour une formation adaptée à des adolescents libérés de la scolarité obligatoire, en situation de handicap mental ou souffrant d'un retard important dans leur développement intellectuel.

Les élèves relèvent en principe de l'assurance-invalidité et sont issus de la division spécialisée de l'enseignement primaire et des structures de l'Office médico-pédagogique (OMP).

Ils sont admis après un stage pour autant qu'ils aient été estimés aptes à suivre la formation leur permettant une intégration ultérieure en milieu professionnel protégé.